

Par e-mail : <https://www.lesoir.be/636107/article/2024-11-15/la-wallonie-sabre-dans-son-budget-pour-la-biodiversite>

La Wallonie sabre dans son budget pour la biodiversité

Premier résultat concret du dernier conclave budgétaire wallon : le budget consacré à la biodiversité subit une coupe de 18,6 millions d'euros, passant de 24,6 à 6 millions. Réduction de la voilure en vue pour certains programmes comme « Yes, we plant » ou l'achat de réserves naturelles ?

[Michel De Muelenaere](#) - Publié le 15/11/2024

Premier résultat concret du dernier conclave budgétaire wallon : le budget consacré à la biodiversité subit une coupe de 18,6 millions d'euros, passant de 24,6 à 6 millions. Réduction de la voilure en vue pour certains programmes comme « Yes, we plant » ou l'achat de réserves naturelles ?

Le gouvernement wallon s'est lancé à la recherche d'économies budgétaires. Son premier conclave, à la mi-octobre, a débouché sur des économies « inédites » de 268 millions d'euros en 2025. Parmi ces coupes budgétaires : une réduction particulièrement drastique de l'enveloppe destinée à la politique en matière de biodiversité.

Selon les informations du Soir, un budget de 24,6 millions d'euros consacré en 2024 à des politiques en faveur de la biodiversité serait en effet amputé de 18,6 millions. La « trajectoire budgétaire » décidée sous le précédent gouvernement PS-MR-Ecolo n'est pas reconduite par l'actuelle coalition MR-Engagés. « On reviendrait à l'initial 2019 », confirme-t-on au cabinet de la nouvelle ministre de la Nature et de l'Agriculture Anne-Catherine Dalcq (MR). Soit 6 millions d'euros...

Les « moyens fonctionnels des politiques menées en matière de biodiversité » échoient au DNF (département de la nature et des forêts) et au Demna (département de l'étude du milieu naturel et agricole). Cet argent sert notamment à financer le programme « Yes, we plant », lancé par le précédent gouvernement, et qui a débouché sur la plantation de plus de 4.200 kilomètres de haies et plus de 1,4 million d'arbres. Le budget alimente également l'achat de réserves naturelles par l'administration ou par des associations et permet de financer en partie la gestion de ces réserves. Il est également consacré à soutenir l'implication des communes et des parcs naturels dans des projets en faveur de la nature, des recherches en matière de biodiversité, et à mettre en place des plans de lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

La fin d'une allocation « exceptionnelle » ?

Sous la précédente législature, le budget « biodiversité » avait été progressivement porté de 6 à 24,6 millions d'euros, avait indiqué la précédente ministre Céline Tellier (Ecolo) devant le parlement wallon en novembre 2023. « Il s'agissait d'une enveloppe avec des perspectives à long terme, pas des dépenses uniques, par exemple liées au plan de relance européen (qui court jusqu'en 2026, NDLR) », dit un connaisseur du dossier. Mais la volonté de sabrer dans les budgets est passée par là.

Du côté de l'actuelle ministre de la Nature, on souligne que les 18,6 millions étaient « une allocation exceptionnelle ». Celle-ci s'achève avec la nouvelle équipe. Un accord de gouvernement peut remettre un budget à plat. Reste que, dans sa déclaration de politique régionale, la coalition MR-Engagés a promis de faire passer de 1 à 5 % la part du territoire wallon sous statut de protection fort d'ici à 2030. Indiquant sa volonté de mettre en place un plan régional de restauration de la nature d'ici 2026, il affirme qu'il veut « reforester la Wallonie » et « poursuivre les efforts en termes de communication, de sensibilisation, de vulgarisation et d'éducation relatifs à la protection de la biodiversité ».

« Tout ce qui a été financé ne va pas s'arrêter », veut-on rassurer chez Dalcq. « Il y a les engagements de la déclaration de politique régionale, les contraintes européennes et il y a la volonté de la ministre. “Yes, we plant” était une bonne chose ; il ne sera pas arrêté. Et on continuera à acheter des réserves naturelles. » Des politiques qui pourront cependant être « réorientées » et dont le budget pourra être revu.

Peut-on cependant imaginer qu'une telle coupe budgétaire – 75 % –, si elle n'est pas compensée, n'affecte pas les actions sur le terrain ? D'autant que le gouvernement wallon a également décidé de sabrer dans les « subventions facultatives » venant en soutien d'associations naturalistes, de propriétaires forestiers ou de pêcheurs. Ces subventions sont soumises à l'établissement d'un cadastre et à une analyse d'opportunité. Les subventions actuelles sont garanties jusqu'en juin 2025. Après...

Les détails budgétaires concernant la nature seront connus dans la semaine du 2 décembre. D'ici là, les derniers arbitrages et les dernières répartitions auront lieu.

Selon le dernier état de l'environnement wallon (<https://etat.environnement.wallonie.be/home/diagnostic/biodiversite-1.html>), la biodiversité est « dans un état préoccupant depuis plusieurs décennies ». Plus de 40 % des espèces d'oiseaux indigènes sont en état de conservation « défavorable ». L'indicateur d'évolution des oiseaux des champs a chuté de 60 % par rapport à 1990, et 95 % des habitats naturels d'intérêt communautaire sont considérés comme en état « défavorable ».